



Déclaration FSU du Haut-Rhin CDEN 26 juin 2014

**Fédération
Syndicale
Unitaire**

Sacrifiés sur l'autel de l'austérité

Action AVS Co dans le Haut-Rhin

**Section
du
HAUT-Rhin**

Les AVS Co-AED, qui assistent les enseignants dans les classes CLIS en école primaire, ULIS en collège et ULIS Pro en lycée, doivent signer le renouvellement de leur contrat.

Or, l'Inspection Académique du Haut-Rhin leur impose deux choix : accepter une baisse de leur temps de service (passant à 60% en école primaire, à 70% en collège et à 80% en lycée) et, en conséquence, de leur rémunération, ou ne pas renouveler leur contrat. Dans ce dernier cas, l'AVS risque de ne pas avoir droit aux indemnités chômage !

Ce procédé, uniquement motivé par des restrictions budgétaires, s'apparente à un chantage indigne : les AVS ont le choix d'accepter un temps partiel contraint ou... de chercher un autre emploi. Accepter ces nouvelles conditions d'embauche précarisera encore davantage des personnels déjà fragiles qui ont besoin, pour exercer correctement les missions qui leur sont confiées, d'être qualifiés et motivés.

Comment s'investir et fournir un travail efficace lorsque l'on gagne 800 euros ou moins ?

Comment vivre décemment lorsque l'on gagne 800 euros ou moins ?

Comment favoriser la scolarisation des élèves de ces classes spécialisées qui ont besoin de l'expertise et l'expérience acquises par ces personnels ?

La FSU, le SNUipp et le SNES du Haut-Rhin demande l'annulation de la circulaire du 5 mai 2014 diminuant le temps de travail de tous les AVS Co-AED du Haut-Rhin.

ENSEIGNEMENT

EDUCATION

RECHERCHE

CULTURE